



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

ALLO BRUNO

25 FAUBOURG DE LA NEUVILL

51220 Cormicy

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/04/2026	F01260400114	410179	F01260400114	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	CORMICY					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	4	M3	127.50	510.00	20 %
TI	Transport incomplet	2		25.00	50.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4	UN	1.50	6.00	20 %
506	TAXE CARBONE	4	UN	1.50	6.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4	UN	4.00	16.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	4	UN	1.68	6.72	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/06/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	594.72 €
Total TVA :	118.94 €
Total TTC :	713.66 €
RESTE A PAYER :	713.66 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260400114	F01260400114	30/04/2026	410179	ALLO BRUNO**

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 017906 CORMICY						
16/04/2026	004418639	410179	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	4	M3
16/04/2026	004418639	410179	552	ECO-PARTICIPATION	4	UN